

Mieux être des personnes handicapées

Une préoccupation de "Kassibaga"

Le mercredi 16 mai 2012, l'association "Kassibaga" a procédé à une remise de tricycles à des personnes handicapées. La remise s'est faite de porte en porte.

"Kassibaga", signifie en malinké, celui qui pleure. Autrement dit, "Kassibaga" est toute personne meurtrie. "Kassibaga" est donc une association qui a vu le jour en Suisse, où elle a son siège à Genève. Djakaridja Traoré est le président de l'association en Suisse et Ousmane Ouédraogo pilote la représentation de l'association au Burkina Faso. Le premier adjoint au maire de l'arrondissement de Do, Yacouba Sanou est le parrain permanent de l'association. En 2010, l'association est venue en aide à des personnes handicapées, en leur offrant des moyens de déplacement. Cette année encore, 6 tricycles ont été offerts à des personnes handicapées qui en ont réellement besoin. "Notre objectif est de pouvoir un jour construire un centre de formation et d'alphabétisation pour personne handicapée", a confié Djakaridja Traoré. Yacouba Sanou qui parraine l'association a réaffirmé sa disponibilité permanente. "Le caractère social des activités de l'association "Kassibaga" m'a convaincu pour que je sois son parrain. La personne handicapée est un homme à part entière. Mais



Photo pour immortaliser un geste de "Kassibaga"

compte tenu de son handicap physique, elle a besoin d'un soutien adéquat", a expliqué le maire. D'ici à la fin de l'année en cours, "Kassibaga" entend poser d'autres gestes pour le mieux être de la personne handicapée. Et dans un souci de transparence dans la gestion des fonds ou tout autre article destiné aux personnes handicapées, "Kassibaga" exige toujours une attestation de remerciement des bénéficiaires après l'obtention du geste pour son mieux-être ■

Souro DAO



Le parrain (milieu) et les deux présidents de l'association Ousmane à gauche et Djakaridja à droite



COMMUNIQUE

A L'ATTENTION DES CORRESPONDANTS ET BENEFICIAIRES DE CHEQUES TRESOR

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique a l'honneur d'informer l'ensemble des correspondants et bénéficiaires de chèques Trésor que dans le cadre de la mise en circulation de la version normalisée du chèque Trésor, les chèques " positionnés " avant le 1er mai 2012 sont acceptés au paiement jusqu'au 31 décembre 2012.

Passé cette date, ces chèques ne seront plus acceptés aux guichets du Trésor.

Cette mesure ne concerne pas les chèques Trésor émis et positionnés après le 1er mai 2012, ces derniers continueront d'être payés normalement, comme par le passé.

Le Directeur général du Trésor
Et de la Comptabilité Publique

Moumounou GNANKAMBARY
Chevalier de l'Ordre National